

APPRENTISSAGE CAP agricole METIERS DE L'AGRICULTURE **PRODUCTIONS ANIMALES**



Une formation adaptée au marché de l'emploi

Nos objectifs:

- Réaliser des travaux liés à la conduite de l'élevage
- Réaliser des travaux liés à la production des aliments de l'élevage
- Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations, bâtiments.
- S'adapter à des enjeux professionnels locaux : transformer et valoriser des produits agricoles

Une insertion dans la vie active

- Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
- Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
- Interagir avec son environnement social

Filière Agricole

- 4^{ème} 3^{ème}
- CAPa Métiers de l'Agriculture -**Productions Animales**
- BPA Travaux de la Production Agricole
- BP Responsable d'Entreprise Agricole
- **BAC PRO Productions Animales**
- **BTSA Productions Animales**

> Le CAP agricole Métiers de l'Agriculture « Productions Animales »est délivré par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation par validation d'unités capitalisables (UC). Les UC permettent d'évaluer le niveau de compétence attendu en fin de formation.

Ce diplôme est conçu pour permettre une insertion directe dans la vie active en tant que salarié agricole. La formation peut être complétée par un Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole en vue d'une installation agricole.

Possibilité de valider 1 ou plusieurs blocs de compétences



Une individualisation du parcours de formation grâce à une équipe de professionnels entièrement à votre écoute

Retrouvez toutes les informations sur les formations proposées par le CDFAA de la Corrèze à cette adresse : https://cdfaa-de-la-correze.com

CDFAA de la Corrèze

Site de Tulle-Naves - Cézarin – 19460 NAVES 05 55 26 85 34 cfa.tulle-naves@educagri.fr

www.cdfaa-de-la-correze.com



TAUX

D'INSERTION

Voir site internet

Apprentissage et handicap Etablissement en capacité d'accueillir des publics en situation de handicap.

Campus du Végétal du pays de Briv



TAUX DE

SATISTACTION

Voir site internet

Taux de

réussite Voir site internet

Égalité Fraternité

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Page 1 sur 2

APPRENTISSAGE

CAP agricole - METIERS DE L'AGRICULTURE PRODUCTIONS ANIMALES



Diplôme de niveau 3 Formation en alternance CDFAA de la Corrèze

Le titulaire du CAP agricole Métiers de l'Agriculture productions animales est un professionnel qualifié qui sous l'autorité d'un responsable, exerce son métier dans des exploitations agricoles ou des groupements d'employeurs. L'ouvrier acquière les connaissances techniques et pratiques liées aux soins aux animaux, à la conduite d'élevage et de cultures associées.

Objectifs:

Le CDFAA de la Corrèze, site de Naves vous propose une formation de CAP agricole Métiers de l'Agriculture productions animales qui répond aux besoins des professionnels.

L'objectif de cette formation vise à former des ouvriers polyvalents agricoles plus particulièrement dans le domaine animal. L'ouvrier agricole polyvalent réalise son travail dans une entreprise agricole qui respecte des principes de durabilité.

- Conditions d'admission et organisation pratique :
- ✓ L'apprenant doit avoir moins de 30 ans à la signature du contrat.
- ✓ Il n'y a pas de limite d'âge si l'apprenant est reconnu travailleur handicapé.
- Certains publics peuvent entrer en apprentissage audelà de 29 ans révolus comme les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise et les sportifs de haut niveau.
- ✓ Possibilité d'hébergement et de restauration. Pour les tarifs, nous consulter.

• Durée, alternance et délai d'accès :

La durée moyenne du parcours en centre est de **840h sur 2 ans** avec la possibilité d'adaptation selon les diplômes acquis.

Le parcours alterne des périodes en centre de formation (12 semaines en 1^{ère} et en 2^e année) et des périodes en entreprise. Un planning d'alternance est établi annuellement par le CDFAA de la Corrèze. La formation débute en Septembre mais il est possible d'y accéder à tout moment.

L'apprenant est salarié de l'entreprise, il est rémunéré en fonction de son âge, rémunération calculée sur la base du SMIC selon la loi en vigueur :

https://www.lapprenti.com/html/apprenti/salaire.asp

• Modalités d'inscription :

- ✓ Signer un contrat d'apprentissage avec un employeur.
- ✓ Retirer un dossier d'inscription au CDFAA de la Corrèze, site de Naves auprès du secrétariat administratif ou prendre contact avec le centre de formation.
- ✓ Réaliser un diagnostic global à l'entrée en formation afin d'adapter la formation en fonction de votre parcours.

Modalités pédagogiques :

Cours théoriques en face à face, travaux pratiques sur

site et en extérieur, projets de groupe, visites

pédagogiques, rencontres

partenariales, participation à des manifestations.

Pas de pré-requis particulier hormis la maîtrise de la langue française.

• Contenu pédagogique :

Enseignement général :

Mathématiques (72h)

Français (96h)

Biologie / Ecologie (24h) EPS (48h)

Informatique (48h) Economie générale (24h) Education Socio Culturelle (48h)

> Enseignement technologique et professionnel :

Machinisme – Bâtiment d'élevage (192h)

Phytotechnie (96h)

Transformation et valorisation des produits agricoles (72h)

Restitution des vécus (24h)

Zootechnie (96h)

Page 2 sur 2